

INFORMATIONS LÉGALES

COPYRIGHTS

Copyright © 2015 LaCie. Tous droits réservés. La reproduction, la transmission et le stockage, même partiels, sous quelque forme que ce soit ou par un moyen quelconque, électronique, mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre, sont formellement interdits sans l'accord écrit préalable de LaCie.

MODIFICATIONS

Les explications et spécifications figurant dans ce manuel sont fournies à titre indicatif, ces informations pouvant être modifiées sans avis préalable. Ce document a été rédigé avec le plus grand soin dans le but de vous fournir des informations fiables. Toutefois, la société LaCie ne peut être tenue pour responsable de toute erreur ou omission dans ce document ou de l'usage dont il est fait de son contenu. LaCie se réserve le droit de modifier ou de réviser la conception ou le manuel du produit sans aucune restriction et sans obligation d'en avertir les utilisateurs.

AVIS DE CONFORMITÉ AUX NORMES DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES COMMUNICATIONS (FCC)

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites imposées aux dispositifs numériques de classe A stipulées au chapitre 15 du règlement FCC. Ces limites sont destinées à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles lorsque l'équipement est utilisé dans un environnement résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des fréquences radio et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, peut créer des interférences perturbant les communications radio. Toutefois, rien ne permet de garantir l'absence totale d'interférence dans une installation donnée. Si l'équipement perturbe la réception de radios ou de télévisions, ce qui peut être vérifié en éteignant et en rallumant l'équipement, l'utilisateur est invité à tenter de faire disparaître ces interférences en recourant à l'une des mesures suivantes :

1. réorienter ou déplacer l'antenne de réception,
2. augmenter la distance qui sépare l'équipement du récepteur,
3. connecter l'équipement à une prise située sur un circuit autre que celui auquel est raccordé le récepteur,
4. consulter le revendeur ou un technicien expérimenté pour obtenir de l'aide.

Avertissement concernant le règlement FCC : toute modification n'ayant pas été approuvée expressément par la partie en charge de la conformité risquerait d'invalider le droit d'employer cet équipement accordé à l'utilisateur.

Cet équipement est conforme au chapitre 15 du règlement FCC. Son exploitation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) cet équipement ne doit pas causer d'interférences nuisibles et (2) cet équipement doit accepter toutes les interférences reçues, y compris celles susceptibles d'entraîner un fonctionnement non souhaité.

Informations importantes : déclaration d'exposition aux radiations de la FCC : Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements de la FCC établies pour un environnement non contrôlé. Il doit être installé et utilisé avec un minimum de 20 cm de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

Cet émetteur ne doit pas être adjacent à une autre antenne ou un autre émetteur, ni être utilisé conjointement avec une autre antenne ou un autre émetteur.

La disponibilité de certains canaux spécifiques et/ou bandes de fréquence opérationnelles dépend des pays et est programmée à l'aide d'un firmware en usine afin de s'adapter à la destination prévue. L'utilisateur final ne peut pas intervenir sur la configuration du firmware.

WEEE



Ce symbole, apposé sur le produit ou sur son emballage, indique que ce produit ne doit pas être traité avec les déchets ménagers. Vous êtes en effet responsable de la mise au rebut de vos appareils usagés et vous êtes tenu de les déposer, par exemple, dans un centre de traitement destiné au recyclage du matériel électrique et électronique usagés. Des mesures distinctes de collecte et de recyclage de vos équipements usagés permettront de préserver les ressources naturelles et de garantir le recyclage de ces équipements dans le respect de la santé humaine et de l'environnement. Pour plus d'informations sur les lieux de collecte des équipements usagés, contactez votre mairie, votre service de traitement des déchets ménagers ou le magasin où vous avez acheté le produit.

MARQUES COMMERCIALES

Apple, Mac et Macintosh sont des marques déposées d'Apple Inc. Microsoft, Windows XP, Windows Vista et Windows 7 sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Toutes les autres marques commerciales citées dans ce manuel appartiennent à leurs propriétaires respectifs.



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Cet appareil numérique de classe A est conforme à la réglementation canadienne relative aux équipements générateurs d'interférences.

DÉCLARATION DU FABRICANT CONCERNANT LA CERTIFICATION CE



Nous, la société LaCie, déclarons solennellement que ce produit est conforme aux normes européennes ci-dessous : Directive relative à la compatibilité électromagnétique (2004/108/CE) ; Directive relative aux basses tensions : 2006/95/CE